

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 6 (1918)
Heft: 1

Artikel: Rapport de M. O. Schmid, architecte, secrétaire de la société suisse des monuments historiques
Autor: Schmid, M. O.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-818107>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que le Château. Il serait, je crois, possible de trouver dans la ville de Bulle des locaux chauffables, clairs le jour, faciles à éclairer le soir, où l'on pourrait établir d'une part la bibliothèque proprement dite ou dépôt de livres, d'autre part la salle de lecture. Car dans l'état actuel, l'entrée du Château ne présente rien de bien attrayant, et l'accès de la bibliothèque pourrait paraître, surtout le soir, un peu rébarbatif à ceux qui voudraient s'y rendre. En outre cette combinaison aurait l'avantage de laisser au futur musée la disposition d'un plus grand nombre de locaux. Plus tard, lorsque tout le Château aura été aménagé en musée, il sera alors facile d'y transporter la bibliothèque et de réunir, dans un même bâtiment, toutes les parties qui constituent la belle donation de M. Tissot à la ville de Bulle.

Je crois avoir ainsi répondu aux différentes questions qui m'ont été posées lors de ma visite à Bulle et suis tout prêt à compléter ce rapport sur les points sur lesquels il pourra vous paraître que je n'ai pas été suffisamment explicite. Ce n'est d'ailleurs que lorsque le Château aura été examiné par un architecte qu'il sera possible de se prononcer d'une façon plus catégorique.

RAPPORT DE M. O. SCHMID, ARCHITECTE,
SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE
DES MONUMENTS HISTORIQUES

Veytaux-Chillon, en février 1918.

Par votre honorée du 17 janvier 1918, vous avez bien voulu m'informer que la ville de Bulle a hérité les biens de Monsieur Victor Tissot, homme de lettres, décédé à Paris, et qu'en conformité du testament de M. Tissot, vous avez à créer un Musée Gruyérien.

Dans votre lettre vous exposez en outre que vous avez à Bulle un vieux château qui, par son caractère de monument historique, par son cachet et ses dimensions, pourrait peut-être convenir à cet usage.

Vous m'avez fait l'honneur de m'inviter à venir à Bulle pour visiter le château avec vous et de vous donner mon avis au sujet de ce projet.

Le vendredi 1^{er} février, je me suis rendu à Bulle et j'ai visité le château en compagnie de Monsieur le syndic Despond, président, et quelques Messieurs du « Musée Gruyérien ». J'ai l'honneur de vous présenter ci-dessous mes impressions et quelques idées qui me sont

venues au cours de cette intéressante excursion et des échanges de vues qui l'ont suivie.

I. *La question principale* : L'idée d'affecter le château de Bulle pour y loger le futur Musée Gruyérien est-elle réalisable et bonne ? Ou est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux « *construire* » et installer le musée dans un bâtiment moderne ?

Voici ma réponse à cette question :

Il y a certainement possibilité d'installer le Musée Gruyérien dans le château de Bulle et je n'hésite pas à trouver l'idée bonne, ceci toutefois à des conditions que je développerai plus loin.

Jusqu'il y a peu de temps encore, un certain nombre de savants de renom (archéologues, artistes, etc.) étaient franchement opposés à la pratique d'utiliser des monuments historiques, tels que châteaux, églises, etc. pour y loger des musées.

Ils prétendaient que les vitrines avec, leurs débris froidement alignés et étiquetés, portaient préjudice au monument, à tel point qu'on ne songe plus guère au château ou à l'église, si intéressants par eux-mêmes.

Ces Messieurs conseillaient plutôt de « *construire* », c'est-à-dire d'exposer les objets dans des salles aménagées « à la moderne, » sans aucun style ou cachet. Nous en possédons quelques exemples en Suisse.

Je dois avouer que je n'ai jamais pu m'enthousiasmer pour ce dernier genre de musée. Les objets les plus intéressants, exposés sous vitrines, en un alignement parfait, dans des salles d'aspect froid, inondées de lumière, je ne les trouve pas *dans leur cadre*.

Le musée gruyérien, essentiellement « Musée historique », destiné à rappeler les diverses périodes de l'histoire de la Gruyère, se conçoit difficilement installé dans une construction moderne.

A l'heure qu'il est, on admet généralement qu'il y a possibilité d'adapter le caractère d'un musée avec celui d'un monument historique. Si le musée en question ne *compromet pas* ou ne rend pas illusoire une future restauration archéologique, par *des transformations brutales*, et si les objets du musée ne déparent pas les locaux historiques, mais en augmentent plutôt le cachet, *mais à ces conditions seulement l'aménagement d'un musée dans un monument historique est parfaitement admissible*.

Pour ces raisons, je n'hésite pas à donner la préférence à l'idée de choisir le château de Bulle pour y placer le futur Musée Gruyérien, plutôt que de « *construire* ».

Je suis persuadé qu'il y a possibilité de rendre compatible le caractère du musée gruyérien avec le caractère du château de Bulle. Il suffit d'y apporter la ferme volonté de ne rien faire qui pourrait nuire en quoi que ce soit à ce monument historique et de faire présider le bon goût et le respect du passé à tous les travaux d'aménagement, afin d'y créer *un musée vivant* et non pas un musée cimetière.

Pour recevoir le Musée Gruyérien, le château de Bulle devrait nécessairement être *restauré*. Il doit en former le cadre par excellence. N'oublions pas que le château de Bulle, ce précieux et rare monument du moyen-âge, que bien des villes seraient fières de posséder, doit former le *principal objet du Musée Gruyérien*. Le but de ce rapport n'est pas d'entrer dans les détails de sa restauration. Qu'il me soit seulement permis de signaler le fait, qu'il y aurait possibilité, à peu de frais, d'en faire ressortir considérablement le cachet historique et archéologique, en *mettant simplement en valeur* les parties de la construction primitive, dont les traces se voient ou se devinent encore parfaitement aujourd'hui un peu partout dans le château.

En créant le Musée Gruyérien dans le château de Bulle, on ferait d'une pierre deux coups.

1. La ville de Bulle serait dotée d'un musée éminemment pittoresque, dans un cadre parfait, situé au centre de la Ville.

2. Par la même occasion, un monument historique par excellence serait *conservé* et mis en valeur pour les futures générations par une restauration intelligente, faite selon les principes qui conviennent à un monument historique de tout premier ordre comme le château de Bulle.

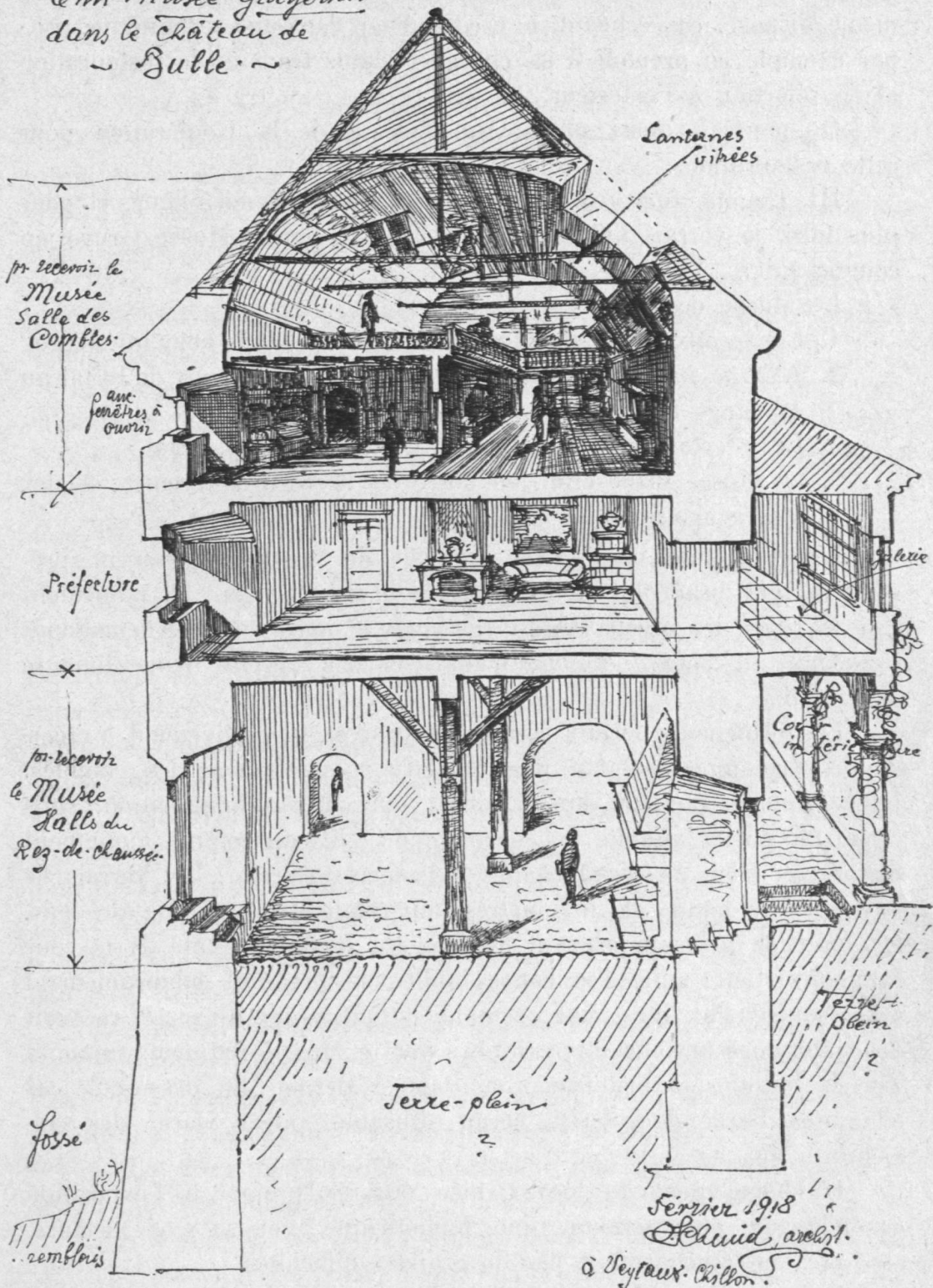
II. Après avoir répondu à la question principale, je me permets de vous exposer encore quelques idées d'ordre pratique :

Lors de ma visite, vous m'avez dit ce qui suit :

« Le château de Bulle est propriété de l'Etat de Fribourg et l'Etat ne voudra pas le vendre. Par contre, il serait disposé à trouver un arrangement avec la ville de Bulle en ce sens qu'il le louerait à la ville pour une période de 50 ou 99 ans à des conditions à fixer d'un commun accord. L'Etat permettrait également à la ville de faire au château des aménagements intérieurs en vue d'y loger le Musée Gruyérien ; il permettrait en outre l'exécution des quelques réfections et restaurations d'ordre historique et archéologique qui y seraient nécessaires. »

Pour ce qui me concerne, je ne verrais aucun inconvénient à

Annexe au rapport concernant l'aménagement évent.
d'un Musée Gruyérien
dans le château de
Bulle.



ce que l'Etat reste propriétaire du château : au contraire, à mon avis, il ne serait que bon qu'il s'intéresse à l'œuvre. Peut-être serait-il même disposé, cas échéant, à y contribuer dans une certaine mesure ; par exemple en prenant à sa charge certains travaux de restauration et de réfection à l'extérieur.

On pourrait aussi obtenir un subside de la Confédération pour cette restauration.

III. Comme *idée générale*, dans les toutes grandes lignes et pour plus tard, je verrais l'utilisation du château par le Musée Gruyérien comme suit :

Le Musée occuperait :

1. Les locaux du *rez-de-chaussée* (au niveau de la cour intérieure).
2. *L'étage inhabité* et délaissé au-dessus des locaux de l'Etat au 1^{er} étage et en outre les vastes *combles*.

Le 1^{er} étage resterait réservé aux services de l'Etat.

3. Le Musée disposerait en outre de la *cour* intérieure et des *fossés* extérieurs.

L'aménagement des vastes « halls » du rez-de-chaussée ne présenterait pas beaucoup de difficultés ni de grands frais. Ici pourraient trouver place les objets lourds, rustiques et encombrants, demandant beaucoup de place, et qui n'auraient pas besoin d'une lumière abondante.

Les principaux locaux seraient à trouver, respectivement à créer, dans l'étage inoccupé, qui pourrait être combiné avec les combles. Ici l'architecte pourrait laisser libre cours à son imagination, sans risque de porter atteinte à l'ensemble du château comme monument historique. Rien ne serait changé à l'aspect extérieur. J'y verrais de vastes salles hautes de 6-7 mètres, aux plafonds en forme de bois, en voûte en berceau, prenant lumière par le toit du côté de la cour intérieure. Cette suite d'immenses salles se prêterait admirablement à l'aménagement libre, par exemple, de pièces destinées à recevoir des intérieurs anciens intéressants (voir le Musée national suisse à Zurich, les musées historiques de Bâle et Berne). Le dessus de ces chambres, bordé de galeries, serait utilisable pour y placer des collections, etc.

L'aménagement de locaux bien éclairés, propres à l'exposition des tableaux, pour recevoir une bibliothèque avec salle de lecture, etc., etc., ne rencontrerait pas de grandes difficultés.

Il y aurait aussi possibilité de combiner avec ces aménagements

l'accès facile des échauguettes (tourelles des angles), des chemins-de-ronde et du donjon. Ces parties les plus intéressantes du château pourraient ainsi être visitées par le public ; elles feraient quasi partie du musée.

Il resterait encore à étudier la question de la communication entre le rez-de-chaussée et l'étage des combles. Pour le moment, le grand et bel escalier principal, à droite en entrant au château, répondrait à ce besoin ; pour la suite, on pourrait envisager la construction d'un second escalier dans l'aile touchant le donjon.

Il va sans dire qu'il s'agit d'un projet de longue haleine et qu'il faudrait procéder par étapes. Dans un pareil cas, il est cependant toujours bon d'envisager l'ensemble et de penser à l'avenir.

IV. Sous ce point, je me permets de vous exposer de façon succincte la *marche à suivre*, comme je la verrais, pour les débuts, la suite et l'achèvement de cette entreprise :

1. Faire établir un *programme général* d'ensemble, entrant déjà dans les détails autant que possible, afin de refléter fidèlement et clairement l'idée de ce que sera le musée une fois terminé.

De front avec ce programme général devraient marcher les *relevés* de l'édifice, c'est-à-dire l'établissement de plans exacts, donnant l'ensemble du château les *plans* des différents étages, *coupes*, *façades* extérieures et intérieures et les *détails* ; avec cela, une collection de bonnes vues *photographiques*, afin qu'on ait une idée juste des dispositions actuelles et si possible aussi de l'état ancien du monument. *L'élaboration de ces plans est indispensable pour l'établissement au programme et du plan général*, qui seront accompagnés d'un *devis approximatif* du coût des travaux projetés.

2. Soumettre à l'Etat de Fribourg le programme général afin d'obtenir son *approbation* et, cas échéant, la promesse de sa participation à l'œuvre.

3. Adresser des demandes de *subsidés*, soit au canton, soit à la Confédération (Département fédéral de l'intérieur) par l'entremise de l'Etat de Fribourg. Ces demandes devraient être accompagnées du programme général, du devis approximatif et des plans.

4. *La mise en chantier* proprement dite devrait être précédée de travaux préliminaires, dans l'ordre suivant :

- a) débarasser les locaux prévus pour le musée de tous les dépôts qui les encombrent, des écuries, etc. etc.
- b) faire un nettoyage.

c) opérer quelques recherches par des fouilles, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur et par des piquages partiels des murs, aux endroits où l'on devine des fenêtres et portes murées, etc. etc.

d) reporter les résultats sur les relevés.

V. Il y aurait lieu de prendre certaines mesures dès maintenant, à savoir :

1. Ne plus laisser encombrer ou grever de servitudes aucune partie du château. Ne plus permettre de transformations modernes d'une certaine envergure.

2. Dès maintenant rassembler des documents ayant trait au château, comme plans, anciennes vues, comptes, littérature, etc. etc.

3. Désigner des correspondants du Musée Gruyérien dans tous les districts du canton avec tâche de signaler au comité les objets intéressants, pouvant faire partie du Musée.

4. Charger une délégation du « Musée Gruyérien » de visiter quelques monuments restaurés ou qui sont en cours de restauration et destinés à recevoir des musées du genre de celui que vous êtes appelés à créer. Je me permets de vous signaler Chillon, l'ancien Evêché de Lausanne, le Château de Valère (à Sion) et d'autres. C'est avec grand plaisir que je me mettrai à la disposition de ces messieurs afin de les accompagner dans leurs visites.

5. Il y aurait lieu de vouer dès maintenant un grand soin à l'état des toitures, afin d'éviter des dégâts graves aux charpentes, poutres, planchers, plafonds, etc. par les infiltrations de l'eau de pluie.

Je signale encore le mauvais état de la fresque ancienne à l'extérieur, droit au-dessus de la porte d'entrée principale. Ces armoiries peintes sur enduit ont leur valeur historique et donnent un cachet à cette partie du château. L'enduit qui les porte est déjà tombé en partie et le reste ne tiendra guère plus longtemps. Une intervention s'impose.

Par ce qui précède, j'espère avoir répondu à ce que vous avez bien voulu me demander par votre lettre du 17 janvier 1918. Il va sans dire que je reste avec grand plaisir à votre disposition, pour renseignements complémentaires ou pour le cas où vous désireriez avoir recours à mes services pour la suite de cette entreprise.